



Exces de vitesse en suisse et rappel

Par **Jorys**, le **08/11/2012 à 13:42**

Bonjour,rnrnJ'ai ete flashe en suisse en 2010 avec le vehicule de ma soeur.rnrnNous n'avons jamais reçu d'amende.rnJusqu'en aout 2012 un courrier de rappel avec majoration est arrive chez ma soeur en recomande (20 chf passant a 228).rnProbleme : ce courrier est en suisse allemand ou en allemand.rnrnNous faisons reclamation, avec l'aide d'une traductrice, pour signifier que nous n'avons jamais rien reçu auparavant que l'amende (initiale) doit etre redirigee vers le conducteur du vehicule ce jour la (copie de mon permis fourni).rnrnNous avons reçu fin octobre un nouveau courrier nous indiquant que la demande etait refuse car le delai de reponse (15 jours) avait ete depasse.rnrnForcement !! Ne comprenant rien au courrier, nous n'etions pas en mesure de savoir son contenu et trouver quelqu'un pour le traduire a pris du temps comme de rediger la demande qu'il y a la aussi fallu traduire !rnrnQuels sont mes recours ? Que dois-je faire ?rnJe suis d'accord pour regler l'infraction puisque je l'ai commise mais au prix initial vu qu'aucun autre courrier n'a ete reçu !rnDe plus, leur couurier etant en langue etrangere, qu'en est il de sa validite et surtout leurs delais de reponses indique dedans son rnT ils eux aussi valables ??rnrnMerci si vous le pouvez de m'eclairer.rnrnCordialement

Par **Tisuisse**, le **08/11/2012 à 14:08**

Bonjour,rnrnLisez ce topic qui est la similitude de votre affaire :
:rnhttp://www.experatoo.com/code-de-la-route/exces-vitesse-suisse_10094_1.htmrnpuis revenez nous posr vos questions complémentaires, nous y répondrons.

Par **Jorys**, le **08/11/2012 à 15:00**

Bonjour,rnrnMerci pour votre très rapide réponse ; j'avais déjà lu (en partie seulement !) ce topic.rnPar contre je ne trouve pas si ils ne sont pas obligé d'envoyer le courrier en français (ce qui serait la logique et la moindre des choses).rnEn allemand, le temps de traduire et de comprendre, les délais sont passés.rnC'est à croire que c'est volontaire de leur part.rnrnBref je ne suis pas plus avancé si ce n'est que je vais surement payé dans les heures qui viennent mais que j'ai clairement l'impression de me faire spolier.

Par **Tisuisse**, le **08/11/2012 à 22:48**

75 % des suisses sont de suisse alémanique. L'allemand est l'une des 4 langues officielles de la confédération. Peut-être auriez-vous compris, au moins un peu, si le courrier avait été rédigé en italien (canton d'Uri entre autre) mais si vous aviez été pris dans la partie romanche (pays de Heidi) là, cela aurait été pire. Donc, non, le fait d'avoir reçu ce courrier en allemand ne constitue pas un vice de procédure. Désolé pour vous.

Par **Jorys**, le **09/11/2012 à 15:42**

Merci. La réponse est désormais claire.rnOui le courrier en allemand est logique, l'absence d'une copie traduite en français l'est moins ; je ne comprends même pas que cela ne soit pas une obligation.rnrnLorsque je vais à l'étranger, je fais l'effort de parler la langue du pays ou à tout le moins une langue commune à mes interlocuteurs et à moi ; c'est le minimum pour être compris.rnrnL'Europe a encore du chemin à faire.

Par **Tisuisse**, le **09/11/2012 à 16:38**

La Suisse ne fait pas partie des 27 pays de l'Union Européenne.

Par **Jorys**, le **09/11/2012 à 17:10**

Et géographiquement ??? je sais très bien qu'elle ne fait pas parti de l'UE et encore moins de la zone euro et qu'elle en est très satisfaite ainsi.

Par **Tisuisse**, le **09/11/2012 à 19:00**

Une votation (référendum en Suisse) a rejeté l'adhésion de la Suisse à l'Union Européenne et, connaissant bien les suisses, ce n'est certainement pas demain ni dans 10 ans qu'ils

accepteront de rejoindre l'U. E.